

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warнетon

## CONSEIL COMMUNAL DU 29.04.2019

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers Communaux.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25.03.2019.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25.03.2019 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

### 2. Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Compte pour l'année 2018. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem pour l'année 2018 aux montants suivants :

	Montant initial	Montant éventuellement corrigé
Recettes ordinaires	14.016,18 €	14.016,18 €
Recettes extraordinaires	16.510,29 €	16.510,29 €
Total des recettes	30.526,47 €	30.526,47 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	2.988,62 €	2.988,62 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	6.676,62 €	6.676,62 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	9.665,24 €	9.665,24 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 20.861,23 €	+ 20.861,23 €

### 3. Finances communales. Encaisse du Directeur Financier. Situation de caisse au 31.12.2018. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance du procès-verbal de vérification de la situation de caisse arrêtée à la date du 31.12.2018, signé en date du 19.03.2019 par Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, et Madame Clémentine VANDENBROUCKE, Échevine-vérificatrice, et établi conformément aux articles L 1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 77 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale.

### 4. Finances communales. Comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2018. Bilan au 31 décembre 2018 et synthèse analytique. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2018 – bilan au 31 décembre 2018 et synthèse analytique – aux montants repris ci-dessous.

COMPTE BUDGETAIRE 2018			
		<b>Résultat budgétaire</b>	
		Service ordinaire	Service extraordinaire

Droits constatés nets	+	30.403.394,92	13.106.489,98
Engagements	-	25.246.434,97	10.554.096,75
<b>+ Excédent/- Déficit budgétaire</b>	=	<b>+ 5.156.959,95</b>	<b>+ 2.552.393,23</b>
		<b>Résultat comptable</b>	
		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets	+	30.403.394,92	13.106.489,98
Imputations	-	24.982.516,32	5.769.375,88
<b>+ Excédent/- Déficit budgétaire</b>	=	<b>+ 5.420.878,60</b>	<b>+ 7.337.114,10</b>

COMPTES DE RESULTATS 2018			
		Charges courantes	Produits courants
		23.410.410	24.748.228
<b>Boni courant</b>	+	<b>1.337.818</b>	
		Charges non décaissées	Produits non encaissés
		2.402.583	2.381.068
<b>Boni d'exploitation</b>	+	<b>1.316.303</b>	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		3.734.229	4.515.843
<b>Boni exceptionnel</b>	+	<b>781.614</b>	
		TOTAL DES CHARGES	TOTAL DES PRODUITS
		29.547.222	31.645.139
<b>Boni de l'exercice</b>	+	<b>2.097.917</b>	

BILAN 2018				
	ACTIF		PASSIF	
Actifs immobilisés	76.067.766	Fonds propres	80.210.738	
Actifs circulants	18.660.590	Dettes	14.517.618	
<b>TOTAL</b>	<b>94.728.356</b>		<b>94.728.356</b>	

Ces documents comptables ont été examinés en détail par la Commission Communale des Finances en sa séance du 23.04.2019.

**5. Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2019. Projets. Examen. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver les projets de modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2019.

Ces documents comptables ont été examinés en détail par la Commission Communale des Finances en sa séance du 23.04.2019.

Vote.

**6. Finances communales. Extension de la salle des sports de Warneton. Mandats nos 54, 55 et 56 de 2019. Application de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale (R.G.C.C). Décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 09.04.2019 (87<sup>ème</sup> objet). Ratification. Décision.**

Il est proposé au Conseil de ratifier, dans le cadre de l'application de l'article 60 du R.G.C.C., la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 09.04.2019 (87<sup>ème</sup> objet) relative à

*l'approbation des mandats n<sup>os</sup>54, 55 et 56 de 2019 dans le cadre des travaux d'extension de la salle des sports de Warneton.*

**7. Finances communales. Exercice 2019. Amendes administratives communales. Convention de partenariat. Rétributions à la Province. Modifications. Décision.**

*Il est proposé au Conseil, dans le cadre des amendes administratives communales :*

- *d'approuver les modifications de la convention de partenariat relatives aux rétributions à la Province, à savoir un coût forfaitaire unique et libératoire par dossier traité par matière :*
  - *dossier SAC (loi SAC) : forfait unique de 20 € par dossier ;*
  - *dossier AS (arrêt et stationnement) : forfait unique de 10 € par dossier (inchangé) ;*
  - *dossier ENV (décret environnemental) : forfait unique de 50 € par dossier ;*
  - *dossier VC (voirie communale) : forfait unique de 20 € par dossier ;*
- *de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.*

**8. Marché de travaux en matière d'éclairage public. Adhésion à la centrale d'achat ORES Assets. Décision.**

*Il est proposé au Conseil, dans le cadre d'un marché de travaux en matière d'éclairage public :*

- *d'adhérer à la centrale d'achat constituée par l'Intercommunale ORES Assets pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux d'éclairage public, pour une durée de 4 ans, renouvelable ;*
- *de recourir pour chaque projet de renouvellement d'anciennes installations/d'établissement de nouvelles installations aux entrepreneurs désignés par la centrale dans le cadre d'un marché pluriannuel ;*
- *de donner délégation à Madame la Bourgmestre et Monsieur le Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – afin de signer les documents utiles au nom de la Ville.*

**9. Environnement. Collecte des déchets ménagers 2020-2023. Délégation à l'Intercommunale IPALLE. Décision.**

*Il est proposé au Conseil :*

- *de déléguer à l'Intercommunale IPALLE l'organisation de la collecte des déchets ménagers (confirmation de l'adhésion) sur la commune à partir du 01.01.2020 jusqu'au 31.12.2023 ;*
- *de charger l'Intercommunale IPALLE de notifier le marché pour notre commune sur base des prix les plus bas à la société COGETRINA qui a obtenu le marché pour le lot 1 regroupant également les communes de Celles, Pecq, Estaimpuis et Mont-de-l'Enclus.*

**10. Environnement. Mise en place d'un réseau de points d'apport volontaire pour la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM). Rapport du service Environnement relatif à la planification de mise en œuvre. Délégation à l'Intercommunale IPALLE. Ratification de la décision du Collège Échevinal du 02.04.2019 (10<sup>ème</sup> objet).**

*Il est proposé au Conseil de ratifier la décision prise par le Collège Échevinal en sa séance du 02.04.2019 (10<sup>ème</sup> objet) relative à la mise en place d'un réseau de points d'apport volontaire pour la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), à savoir :*

- marquer son accord de principe pour financer le réseau de points d'apport volontaire pour la collecte des déchets organiques (FFOM) comme suit :
  - financement de 8 PAV par le biais du droit de tirage Ipalle, soit 89.600 € ;
  - financement de 8 PAV par le biais du P.I.C 2019-2021, soit 89.600 € subsidié à 60 % ;
- déléguer à l'Intercommunale Ipalle la compétence de la collecte de ces 18 points d'apport volontaire ;
- mandater l'Intercommunale Ipalle pour lancer les travaux d'installation des points d'apport volontaire (18 au total pour la FFOM) ;
- prévoir les crédits nécessaires au développement de ce réseau au budget 2020.

**11. Personnel communal. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport financier pour l'année 2018. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport financier du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2018.

**12. Personnel communal. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport financier « Article 18 » pour l'année 2018. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport financier « Article 18 » du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2018.

**13. Personnel communal. Délégation du pouvoir de signature. Décision.**

Il est proposé au Conseil de prendre acte que Monsieur Matthieu WULSTECKE, Chef de bureau administratif A.P.E., est autorisé à signer certains documents en lieu et place de Monsieur Cédric VANYSACKER, Directeur Général, en cas d'absence de ce dernier.

**14. Demande d'octroi du titre honorifique des fonctions d'Échevine. Madame Chantal BERTOUILLE. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'octroyer à Madame Chantal BERTOUILLE le titre d'Échevine honoraire.